

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

République
FrançaiseDépartement
de la SAVOIENombre de Membres afférents
au
Conseil Municipal : 23Nombre de Membres en
exercice : 22
Présents : 17
Excusés : 3
Absents : 2
Pouvoirs : 3
Votant : 20Date de la convocation :

12 Juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALDE LA COMMUNE DE GILLY SUR ISÈRE
Séance du 19 Juin 2018

L'an deux mil dix-huit et le 19 Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par courriel adressé à chacun de ses membres, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LOUBET, Maire.

Étaient présents : Pierre LOUBET, Jean-François ALLARD, Jérôme AMEVET, Gilles BARRADI, Chantal BERLIOZ, Noël BILLIET, Jean-Louis BILLON-BRUYAT, Marie-France BOUTIN, Marie-Christine CHAMBIOT-CLERC, Irène CHAPUY, Christophe GODMENT, Sylvie GRIMAUD, Pierre HERBET, Hélène MERCIER-TESTARD, Jean-Claude PEPIN, Gilles SACCHETI, Louise TOGNET.

Étaient excusés : Isabelle AGERON DIT BLANC (pouvoir à Chantal BERLIOZ), Véronique DEVILLE (pouvoir à Hélène MERCIER-TESTARD), Soraya MUNYINGA (pouvoir à Pierre HERBET),

Étaient absents : Thierry MILLER, Elisabeth PERIA.

Sylvie GRIMAUD est désignée secrétaire de séance

DCM N°2018.32**Objet : Motion relative à la réforme des marchés de l'énergie dite « 4^{ème} paquet »**

Nous, élus de la commune de GILLY SUR ISERE, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie.

L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4e paquet »):

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la commune de GILLY SUR ISERE, **défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.**

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion ci-dessus



Fait à Gilly Sur Isère le 25 Juin 2018

Pour extrait certifié conforme

Pierre LOUBET,
Maire de Gilly-sur-Isère